



Le 16 décembre 2009

Madame Anne-Marie Parent
Présidente de la Commission d'enquête
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet portant sur l'exploitation d'une cellule d'enfouissement de sols
contaminés à Mascouche par Écolosol – Confidentialité sur la réponse
du MDDEP à propos de la photographie aérienne
Dossier N° 3211-33-001**

Madame,

Dans votre lettre du 10 décembre 2009, vous nous demandez si nous désirons compléter la démonstration du préjudice allégué à propos de notre avis sur la confidentialité associé à la réponse faite sur la photographie aérienne (DQ-5). Vous nous demandez également si nous désirons identifier, dans les documents envoyés, les passages qui revêtent un caractère confidentiel.

En réponse à votre demande, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) maintient sa position à l'effet que les deux documents doivent être traités entièrement de façon confidentielle et qu'ils ne doivent pas être déposés publiquement au dossier par le BAPE. Le MDDEP estime que l'argumentation sur la confidentialité de la réponse, présentée dans notre lettre du 8 décembre 2009, était complète.

Veuillez agréer, Madame, mes meilleures salutations.

Jean-François Bourque, ing.f.
Chargé de projet

c. c. M. Robert Joly, chef de service
Service des projets industriels et en milieu nordique